



## RENTREE 2023 - 2024

VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION  
AU TRANSPORT SCOLAIRE  
ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS L'AISNE



[hautsdefrance.fr](https://hautsdefrance.fr)



Région  
Hauts-de-France

## DEMANDE DE CARTE

*Chaque jour, près de 200 000 élèves de la maternelle au lycée bénéficient de la gratuité des transports scolaires.*

*Si les conditions pour y prétendre sont communes aux cinq départements des Hauts-de-France, les modalités d'inscription et de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.*

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ ?

Les élèves de l'Aisne, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent notamment :

- résider dans l'Aisne,
- ne pas être à la fois domiciliés et scolarisés au sein d'une de ces agglomérations : Laon, Chauny-Tergnier-La-Fère et dans le territoire du Soissonnais (liste des communes consultable sur le site [transports.hautsdefrance.fr](https://transports.hautsdefrance.fr)),
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'Etat,
- pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

En cas d'absence de transport régional ou s'il ne correspond pas aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, une aide individuelle au transport pourra être proposée, sous certaines conditions, par la Région Hauts-de-France.

Les élèves dont la situation ne répond aux critères fixés par la Région peuvent emprunter les cars à titre payant dans la limite des places disponibles.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter et télécharger le règlement régional des transports scolaires sur le site [transports.hautsdefrance.fr](https://transports.hautsdefrance.fr).

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier de la gratuité du transport scolaire, l'inscription est obligatoire.

- à chaque début de cycle scolaire (entrée en maternelle, en CP, en 6<sup>ème</sup> et en 2<sup>nde</sup>)
- en cas de changement d'établissement,
- en cas de déménagement.

Elle doit être faite en ligne sur [transports.hautsdefrance.fr](https://transports.hautsdefrance.fr)

- En complétant le formulaire en ligne. C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour s'inscrire (moins de 5 minutes) ;
- En retournant le formulaire téléchargeable sur le site, dûment complété et signé.

**Si vous avez déjà reçu une carte de transport sans contact en 2021, 2022 ou 2023, conservez-la. Elle sera rechargée à distance.**

Pour les élèves habitant dans l'Aisne et scolarisés hors de la région Hauts-de-France, nous vous invitons à contacter directement la Région au 03.74.27.00.50

## QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR ACCÉDER AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Si l'inscription de votre enfant est accordée, le document attestant la prise en charge de ses frais de transport sera :

- Disponible sur le site [transports.hautsdefrance.fr](https://transports.hautsdefrance.fr) ,  
Les élèves de classe maternelle ne sont pas dotés d'une carte de transport sans contact. Cependant, leur attestation de transport, valable pour l'année scolaire 2023/2024, sera téléchargeable sur le compte de l'élève, à compter du 14 août 2023.
- Si votre enfant a besoin du TER pour se déplacer à l'intérieur de la région Hauts-de-France, vous devez télécharger l'attestation de prise en charge disponible dans l'onglet "suivi" du dossier de votre enfant, consultable sur le site [transports.hautsdefrance.fr](https://transports.hautsdefrance.fr). Elle devra être imprimée pour être transformée en titre définitif auprès du guichet SNCF.  
Pour les élèves scolarisés hors de la région Hauts-de-France, l'abonnement TER est à retirer directement en gare, sauf pour les gares de Château Thierry, Dormans, Fismes, La Ferté Milon, Fourmies, Soissons, St Erme, Vervins et Villers Cotterets qui enverront directement les abonnements au domicile des élèves.

## VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Contactez la Région Hauts-de-France :

- par téléphone : 03.74.27.00.50,
- par courriel via notre formulaire de contact : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>

